

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBULT - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX
Membres excusés : M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - M. HELIE
Membres absents : M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Programme de Renouveau Urbain de la Fontaine d'Ouche - Pôle "petite enfance" - Déplacement du Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) - Restructuration-rénovation des locaux de la crèche - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Mise en appel d'offres - Demande de permis de construire - Demandes de subventions

Madame Tenenbaum au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Sociales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche approuvé par le Conseil Municipal, le 6 novembre 2006 et déposé à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, une réorganisation du centre commercial est prévue. Dans ce contexte, il est envisagé de déplacer le Relais Assistantes Maternelles, qui partage un local commun au premier niveau de ce centre avec la Maison de la Solidarité et, à cette occasion, de renforcer les fonctions de la crèche du quartier, située 2, allée Docteur Huot.

Le Relais Assistantes Maternelles serait intégré à celle-ci afin de mutualiser certains locaux et d'obtenir une complémentarité entre les différents modes de garde des enfants ; il serait également prévu de restructurer et d'améliorer les locaux existants.

Le programme comporterait :

- la création d'une extension du bâtiment actuel, à priori en toiture-terrace, avec reprise des structures, pour permettre l'intégration du Relais Assistantes Maternelles, avec si possible un accès indépendant, au moins à certaines heures,
- le développement d'un espace multi-accueil, nécessitant une redistribution des locaux actuels avec la création d'espaces dédiés aux deux structures et aux diverses activités (éveil, repos, sommeil),
- le réaménagement de la cuisine au sous-sol au lieu du rez-de-chaussée, et sa mise aux normes d'hygiène alimentaire,
- l'amélioration des conditions de travail du personnel,
- la restructuration et la rénovation des locaux de la crèche pour accueillir soixante enfants répartis sur trois unités d'accueil.

Par ailleurs, des locaux mutualisés seraient mis à disposition tels que le bureau du pédiatre, la salle de psychomotricité, la salle de réunion et la pataugeoire.

Seraient également prévus l'accessibilité des personnes handicapées, la sécurité "incendie" ainsi que les espaces de jeux nécessaires au Relais Assistantes Maternelles.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 675 000 € TTC, maîtrise d'oeuvre et mobilier inclus. Celle-ci pourrait être confiée à un cabinet extérieur.

Pour la réalisation des travaux, il est proposé de lancer la consultation par voie d'appel d'offres.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Sociales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) adopter le programme de déplacement du Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) et de restructuration-rénovation de la crèche de la Fontaine d'Ouche proposé ;
- 2) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 675 000 € TTC, maîtrise d'oeuvre et mobilier inclus ;
- 3) décider de confier sa maîtrise d'oeuvre à un cabinet extérieur ;
- 4) m'autoriser, en ce qui concerne la réalisation des travaux, à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ;
- 5) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 6) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 7) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
- 8) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits à inscrire aux budgets 2007 et suivants de la Ville ;
- 9) solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour sa réalisation au taux maximum et notamment par la Région Bourgogne, le Département de la Côte d'Or, la Caisse d'Allocations Familiales et l'Union Européenne, au titre de l'objectif "compétitivité régionale et emploi" ;
- 10) m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;

11) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions;

12) rapporter la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2006.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT